



UNE AUTRE FAÇON
D'ADMINISTRER, LOUER
ET VENDRE VOS BIENS



TARIF DES HONORAIRES

AGENCE D'AIX-LES-BAINS

EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2017



GESTION LOCATIVE

*8.40 % TTC sur montant des encaissements (soit 7.00 % HT) (*taux dégressif suivant montant des encaissements)

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

2.40 % TTC sur le montant des encaissements (soit 2.00 % HT)

LOCATION À USAGE D'HABITATION (PART LOCATAIRE^{oo})

HONORAIRES POUR L'ORGANISATION DES VISITES, LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LA RÉDACTION DU BAIL

SURFACE*	MONTANT HT/M ²	MONTANT TTC/M ² **
jusqu'à 40 m ²	6,67 €	8,00 €
de 41 m ² à 90 m ²	5,83 €	7,00 €
supérieure à 91 m ²	5,00 €	6,00 €

HONORAIRES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

SURFACE*	MONTANT HT/M ²	MONTANT TTC/M ² **
jusqu'à 40 m ²	1,66 €	2,00 €
de 41 m ² à 90 m ²	1,25 €	1,50 €
supérieure à 91 m ²	0,00 €	0,00 €

*surface arrondie au m² inférieur/** montant plafonné à **un mois de loyer**, hors charges locatives

LOCATION À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

12.00 % TTC du loyer annuel hors charges (soit 10.00 % HT) à la charge du preneur (incluant frais rédaction de bail)

RÉDACTION D'ACTES

Rédaction de bail professionnel ou commercial	5.00 % TTC ^o du loyer annuel
Renouvellement du bail professionnel ou commercial	3.00 % TTC ^o du loyer annuel

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRIX DE VENTE DU BIEN (locaux à usage d'habitation ou professionnel)	HONORAIRES
de 0,00 € à 50 000 €	Forfait 3000 € TTC
de 50 001 € à 152 500 €	10.00 % TTC
de 152 501 € à 305 000 €	7.00 % TTC
+ de 305 000 €	6.00 % TTC
Garage & Parking	10.00 % TTC
Terrain	10.00 % TTC

^o TVA: taux en vigueur de **20.00 %**

^{oo} La part d'honoraires de location imputée au propriétaire bailleur reste libre mais ne doit en aucun cas être inférieure à celle réclamée au locataire pour les deux postes considérés

PS Il est possible que les conditions de rémunération, ci-avant précisées, varient à la baisse à la suite de l'obtention d'une remise particulière débattue contractuellement ou offerte à certains clients

**AUCUN HONORAIRE, AUCUNE COMMISSION ET AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE
QUE CE SOIT N'EST DÛ AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**





UNE AUTRE FAÇON
D'ADMINISTRER, LOUER
ET VENDRE VOS BIENS



TARIF DES HONORAIRES AGENCE D'ANNECY EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2017



GESTION LOCATIVE

*8.40 % TTC sur montant des encaissements (soit 7.00 % HT) (*taux dégressif suivant montant des encaissements)

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

2.40 % TTC sur le montant des encaissements (soit 2.00 % HT)

LOCATION À USAGE D'HABITATION (PART LOCATAIRE^{°°})

HONORAIRES POUR L'ORGANISATION DES VISITES, LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LA RÉDACTION DU BAIL

SURFACE*	MONTANT HT/M ²	MONTANT TTC/M ² **
jusqu'à 40 m ²	8,33 € (ou 6,66 €**)	10,00 € (ou 8,00 €**)
de 41 m ² à 90 m ²	6,66 €	8,00 €
supérieure à 91 m ²	5,00 €	6,00 €

HONORAIRES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

SURFACE*	MONTANT HT/M ²	MONTANT TTC/M ² **
jusqu'à 40 m ²	1,66 €	2,00 €
de 41 m ² à 90 m ²	1,25 €	1,50 €
supérieure à 91 m ²	0,00 €	0,00 €

* montant plafonné à **un mois de loyer**, hors charges locatives

**montant applicable pour les communes hors agglomération annécienne (zone tendue - décret 2014-890 du 1er août 2014)

LOCATION À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

12.00 % TTC du loyer annuel hors charges (soit 10.00 % HT) à la charge du preneur (incluant frais rédaction de bail)

RÉDACTION D'ACTES

Rédaction de bail professionnel ou commercial	5.00 % TTC [°] du loyer annuel
Renouvellement du bail professionnel ou commercial	3.00 % TTC [°] du loyer annuel

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRIX DE VENTE DU BIEN (locaux à usage d'habitation ou professionnel)	HONORAIRES
de 0,00 € à 50 000 €	Forfait 3 000 € TTC
de 50 001 € à 152 500 €	7.00 % TTC
de 152 501 € à 305 000 €	6.50 % TTC
+ de 305 000 €	6.00 % TTC
Garage & Parking	10.00 % TTC
Terrain	10.00 % TTC

[°] TVA: taux en vigueur de **20.00 %**

^{°°} La part d'honoraires de location imputée au propriétaire bailleur reste libre mais ne doit en aucun cas être inférieure à celle réclamée au locataire pour les deux postes considérés

PS Il est possible que les conditions de rémunération, ci-avant précisées, varient à la baisse à la suite de l'obtention d'une remise particulière débattue contractuellement ou offerte à certains clients

**AUCUN HONORAIRE, AUCUNE COMMISSION ET AUCUN FRAIS DE QUELQUE NATURE
QUE CE SOIT N'EST DÛ AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

